

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°41 : mai 2026



SOMMAIRE

Bilan mensuel des déclarations à l'OMAA et des investigations des dispositifs de surveillance
Pages 2 et 3

Frelon asiatique
Page 4

Actualités
Page 5 et suivantes

Un mois d'avril chaud et sec

Les apiculteurs ont réalisé globalement de belles premières miellées de printemps.

Pour ceux ayant mis en place des pièges contre le frelon à pattes jaunes, à la mi-mai il est vivement conseillé de retirer ces pièges pour éviter le piégeage d'espèces non cibles et donc de préserver la biodiversité. Pensez à remonter d'ici au 30 juin, vos données de piégeage sur la plate-forme www.frelonsasiatiques.fr



Credit photo : DDPP 26 - MO



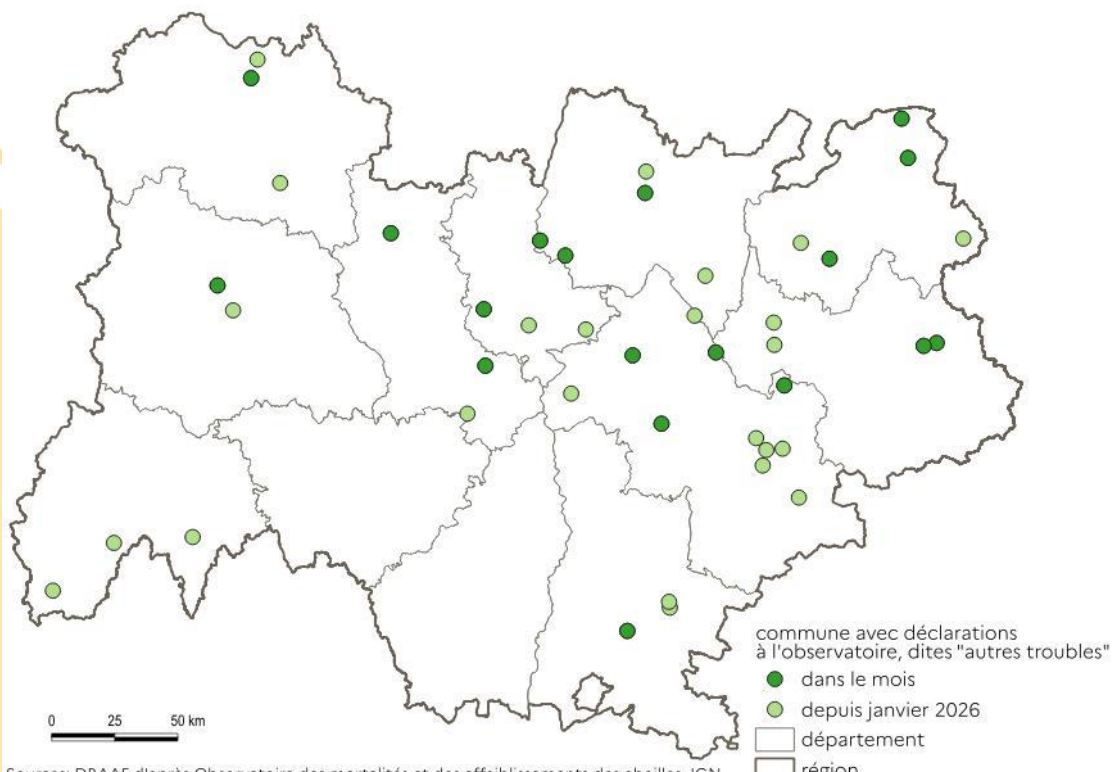
Bilan mensuel des déclarations à l'observatoire des mortalités et affaiblissements de l'abeille

Le guichet unique de l'OMAA a enregistré 24 déclarations au mois de d'avril 2026 dans 10 départements, deux fois plus qu'en avril 2025 (12 déclarations). Cinq déclarations ont été orientées vers la voie « suspicion de maladie réglementée » et 19 vers la voie « autres troubles ».

Cas orientés « autres troubles » (FRGTV)

Sur les 19 déclarations orientées vers la voie « autres troubles », 7 n'ont pas été suivies d'une investigation. Pour quatre déclarations, un accompagnement téléphonique a été réalisé pour la gestion de cas de famine ou de varroose. Les trois autres déclarations étaient malheureusement trop tardives par rapport à l'évènement de santé pour déclencher une investigation.

Douze déclarations ont été suivies d'une investigation par les vétérinaires de la FRGTV et les TSA conventionnés. Ces investigations ont été déclenchées à la suite de mortalité de colonies (2 cas), de mortalités d'abeilles adultes (5 cas), d'anomalie du couvain (4 cas) ou encore d'anomalie comportementale des abeilles adultes pour un cas. Des analyses complémentaires ont été demandées par les investigateurs dans 7 cas, pour confirmer notamment les agents pathogènes incriminés dans les atteintes de couvain et mettre en évidence le CBPV sur les abeilles. Il n'y a pas eu de détection d'acariose des trachées en ce mois d'avril.



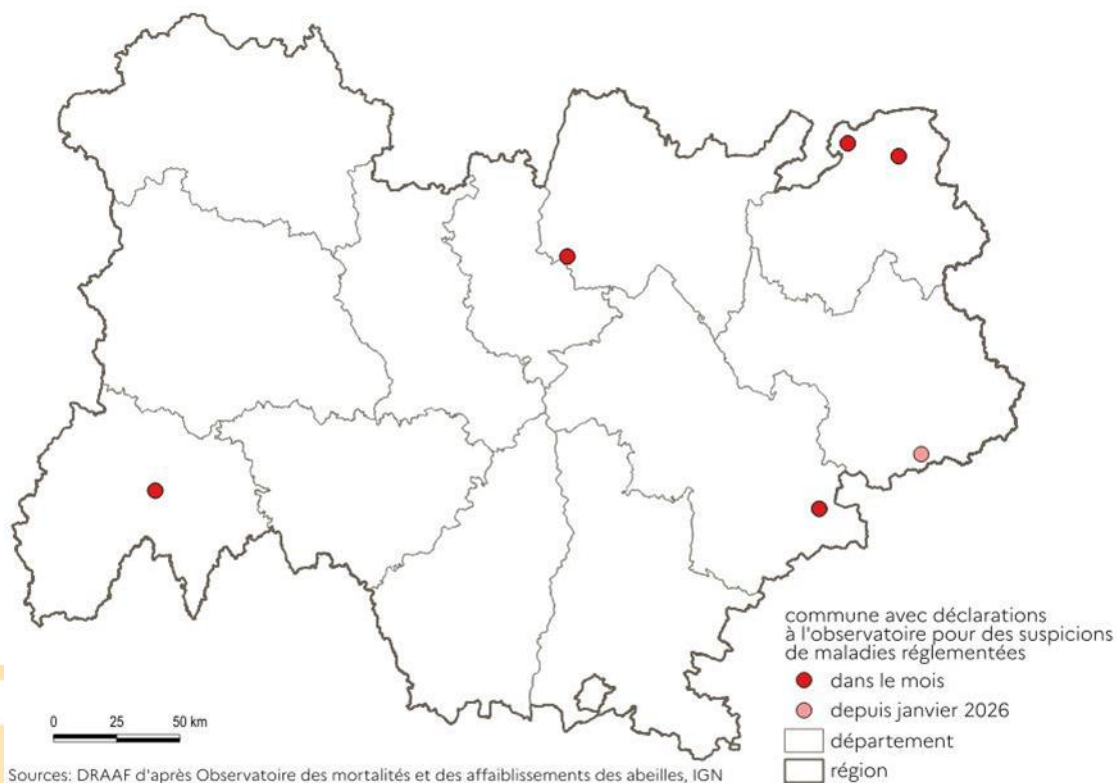
Cas orientés « suspicion de maladie réglementée » (DDPP)

Sur les 5 déclarations orientées vers la voie « suspicion de maladie réglementée », 4 l'ont été pour une suspicion de loque américaine *Paenibacillus larvae* et 1 pour nosémose à *Nosema apis*.

Les départements concernés sont la Haute-Savoie (n = 2), l'Ain (n = 1), le Cantal (n = 1) et l'Isère (n = 1).

Toutes les investigations pour les constats et prélèvements officiels ont été diligentées par les DDPP rapidement et les vétérinaires mandatés sont intervenus dans les délais optimaux (moins de 4 jours après la déclaration). Seul un foyer de loque américaine (Ain) a été identifié. 4 cas ont été infirmés : les vétérinaires mandatés ont directement après visite officielle infirmé la suspicion et la dernière a été infirmée après analyses en laboratoire.

La DDPP de l'Ain a pris le 16 avril, un arrêté portant déclaration d'infection et un second pour définir les zones de lutte contre la loque américaine. Le vétérinaire mandaté et deux techniciens de la DDPP ont rapidement investigué les ruchers de la zone et n'ont pas constaté d'autre foyer. Les arrêtés et les mesures de police sanitaire ont donc été levés le 28 avril.





Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr



Point de situation « Frelons asiatiques, *Vespa Velutina* » (FRGDS)

Cette page traite du frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa velutina*, espèce exotique envahissante, par souci de simplification, désigné « frelon asiatique » ou « FA » ci-après.

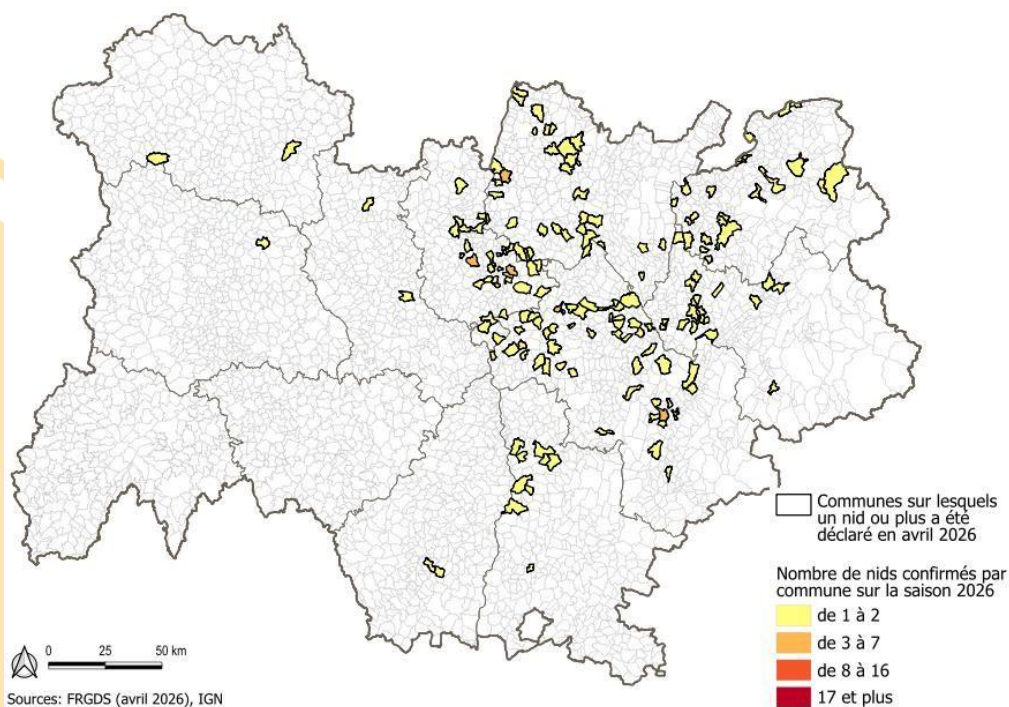
Au cours du mois d'avril, 206 nids primaires de frelons à pattes jaunes ont été déclarés et identifiés sur la plateforme <https://www.frelonsasiatiques.fr>. Parmi eux, 134 nids (65%) ont été détruits : 56 par des référents, 43 par des déclarants et 14 par des désinsectiseurs. Le devenir de 50 nids (24%) n'est pas connu à ce jour. La majorité des destructions est donc réalisée par des particuliers eux-mêmes ; en effet, la petite taille des nids primaires, leur accessibilité et l'absence d'ouvrières à ce stade, les rend facile à détruire. À l'inverse, 22 nids (11 %) n'ont pas été détruits. Parmi 9 ont été détruits en l'absence de la fondatrice, rendant l'intervention inefficace.

Ces éléments montrent qu'un travail de sensibilisation reste nécessaire pour promouvoir de bonnes pratiques de destruction. Il est notamment recommandé d'intervenir de nuit, lorsque les fondatrices sont présentes dans le nid et inactives. 30 autres nouveaux nids déclarés correspondent à des nids de la saison précédente.

Au mois d'avril 2025, 138 nids primaires avaient été déclarés, dont 104 détruits (75 %). Il y a donc une augmentation du nombre de nids primaires, comme toujours depuis son arrivée sur la région en 2012. Une météo favorable sur le mois d'avril 2026 a pu faciliter la construction de ces nouveaux nids. En effet, celui-ci a été doux et sec. D'après le bulletin régional de Météo France, ce mois a été à +2.8°C par rapport à la normale*, avec un déficit pluviométrique de 58%, toujours par rapport à la normale*.

Sur le même mois de l'année 2025, plus de nids de la saison précédente avaient été déclarés (64). Cela suggère une meilleure capacité à détecter les nids sur les mois précédents.

*1991-2020





Actualités, événements et dates à retenir

Connaissez-vous bien les loques ?

Un quizz d'auto-évaluation sur les loques est en ligne sur le site de GDS France : [Un nouvel outil pour tester vos connaissances sur les loques en apiculture - GDS France.](#)



Crédit photo : Mannaïg de Kersauson

Formation initiale TSA : une nouvelle session à l'automne !

Le GDS AuRA organise une formation initiale TSA à Bourg-lès-Valence, dans la Drôme, cet automne du 21 au 25 septembre puis les 3 et 4 novembre.

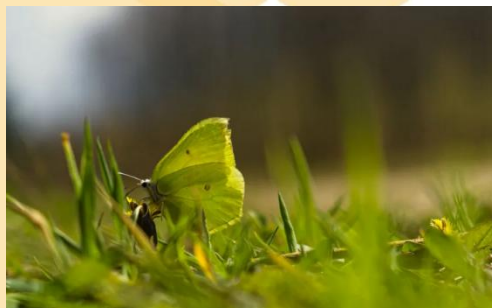
Inscriptions et renseignements : <mailto:apiculture.frgdsaura@reseauGDS.com> ou votre GDS départemental

Bugs matter : un programme pour mesurer le déclin des insectes volants

Déjà déployé au Royaume-Uni et en Irlande, le programme Bugs Matter est arrivé en France en avril 2026 sous le nom « Les insectes, ça compte ! » et rejoint la galaxie des sciences participatives du Muséum national d'histoire naturelle.

<https://www.mnhn.fr/fr/actualites/un-nouveau-programme-pour-suivre-les-insectes>

Le principe est simple : nettoyez puis photographiez votre plaque d'immatriculation avec l'application mobile Bugs Matter, puis comptez les impacts d'insectes à la fin du trajet.



SCIENCES PARTICIPATIVES

BUGS MATTER : LES INSECTES ÇA COMPTE !

Transformez vos trajets du quotidien en opportunité scientifique ! Un nouveau programme de sciences participatives pour aider les scientifiques à mesurer le déclin des insectes volants.

Sécurité au rucher : les bons réflexes en cas d'incendie ou d'allergie

Prévenir les départs d'incendie

Toujours avoir une couverture et un jerrycan d'eau, et si possible un extincteur en état dans le véhicule. L'extincteur doit être vérifié chaque année par une entreprise certifiée APSAD et remplacé tous les 5 ans.

Si possible garer son véhicule dans un endroit sans végétation inflammable car le simple contact d'un pot d'échappement brûlant avec de la végétation sèche peut déclencher un incendie.

Rester vigilant·e avec l'utilisation de l'enfumeur :

- Allumer l'enfumeur dans le coffre du véhicule, sur le plateau du camion, ou dans un toit de ruche métallique, ou encore humidifier la végétation à l'endroit où vous allez allumer l'enfumeur
- Ne pas poser l'enfumeur au sol ou sur une surface inflammable ; le poser de préférence sur un toit de ruche métallique, ou le suspendre au bord de la ruche
- À la fin de la visite, s'assurer que l'enfumeur est convenablement éteint ; idéalement, le boucher ou vider son contenu dans un caisson en fer.

Éviter les travaux de débroussaillage en cas de sécheresse, car une simple étincelle pourrait être à l'origine d'un départ de feu. Débroussailler avant la période de sécheresse pour limiter le risque.

Se préparer au risque allergique

Une allergie au venin d'abeille peut survenir à tout moment. Ce peut être vous, un·e salarié·e, ou une personne qui vient vous aider simplement une journée.

Les bons réflexes :

- Avoir un téléphone pour appeler les secours
- Avoir une trousse de secours et savoir s'en servir : demandez à votre médecin s'il peut vous prescrire des antihistaminiques et stylos injectables d'adrénaline
- En cas de réaction allergique (gonflement ou chaleurs généralisés, crise urticaire, gêne respiratoire ou pour avaler, confusion, sensation de malaise extrême, troubles digestifs, vomissements, diarrhée, douleurs abdominales intenses, pertes de connaissance...), contactez immédiatement le 15 (SAMU) ou le 112 (numéro d'urgence européen)
- Demander l'avis du médecin quant à l'utilisation de produits contenus dans la trousse de secours.

[Plus d'infos](#)